

SEANCE ORDINAIRE du 17 mai 2017

L'an deux mil dix sept et le dix sept mai à dix huit heures, le conseil municipal dûment convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Régis BOURELLY, Maire.

Présents : Mrs Yvan LAGET, Bernard MOLHERAC, Jean-Claude NAUD, Jean-Jacques GUITTARD, Mmes Caroline VICINI, Isabelle MONTET, Camille HALUT.

Absents : Mrs Gilbert BLANC, Yvan VALMALLE (procuration à Yvan LAGET), Claude UNTERSINGER (procuration à Isabelle MONTET).

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance.

Voté à 5 abstentions : Mmes Montet, Halut, Mrs Guittard, Untersinger (procuration à Isabelle Montet), Blanc.

Voté à 6 voix pour : Mrs Laget, Molh rac, Naud, Valmalle (procuration à Laget, Bourelly, Mme Vicini.

OUVERTURE DES PLIS CONSULTATION GOUDRONNAGE DES ROUTES COMMUNALES

Trois plis sont parvenus en mairie.

L'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE a fait une offre de 92 100  TTC

L'entreprise LAUTIER Moussac a fait une offre de 55 845  TTC

L'enveloppe de l'entreprise GIRAUD contient des factures et non une offre de prix.

Le conseil municipal apr s discussion d cide de retenir   l'unanimit  l'entreprise LAUTIER.

DELIBERATION CREATION DU POLE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

La communaut  de Communes Causses Aigoual C vennes a d lib r  favorablement en date du 5 avril 2017   la cr ation d'un PETR, nouvel outil de coop ration intercommunale instaur  par la loi MAPTAM (loi n 2014-58 du 27 janvier 2014). Le PETR est un  tablissement public constitu  par accord entre plusieurs  tablissements publics de coop ration intercommunale   fiscalit  propre au sein d'un m me p rim tre (communaut  de communes causses aigoual c vennes et communaut  de communes Pays Viganais).

Le PETR a pour but d' laborer un projet de territoire d finissant les conditions du d veloppement  conomique,  cologique, culturel et social du territoire et d'en d fendre les int r ts. Les missions plus pr cises seront d cid es par convention.

Lors de la r union du 24 f vrier 2017 r unissant l'ensemble des maires un large consensus est apparu pour que le PETR soit cr e et qu'il soit en charge de la coordination du d veloppement  conomique et touristique.

Je vous propose de d lib rer afin de valider la cr ation du syndicat mixte qui portera le PETR Causses et C vennes,

VERIFI  CONFORME
A L'ORIGINAL



d'approuver les statuts et autoriser la Communauté de Communes
à adhérer à ce syndicat.

- POUR : 10 voix (Mrs Laget, Molh rac, Naud, Valmalle
(procuration   Laget), Untersinger (procuration  
Montet), Bourelly, Mmes Vicini, Montet, Halut.
- ABSTENTION : 1 voix (Mr Guittard)

FIN DE SEANCE : 18h25

 CERTIFI  CONFORME
A L'ORIGINAL

le 6/09/17

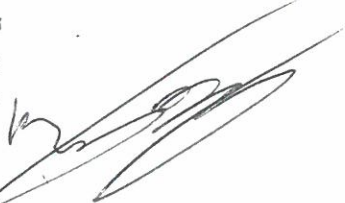


Mr **Yvan LAGET**



Mr **Gilbert BLANC**

Mr **Bernard MOLHERAC**



Mr **Claude UNTERSINGER**

Mme **Caroline VICINI**

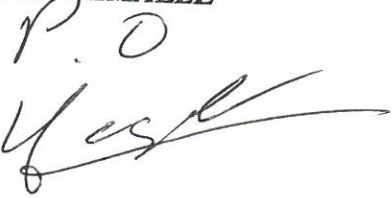
Mme **Isabelle MONTET**

Mr **Jean-Claude NAUD**



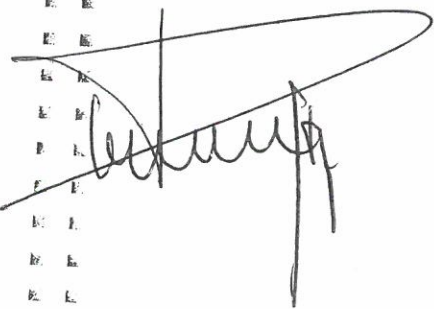
Mr **Jean-Jacques GUITTARD**

Mr **Yvan VALMALLE**



Mme **Camille HALUT**

Mr **Régis BOURELLY**



 **CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

le 6/09/17

